

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? Elle consiste à 40 francs.

A. En argent, bled, vin, ou bois? provenant d'un legs pie que fit la Citoyenne et Marguerite Fischer, veuve de Louis May de Berné avait faite pour établir une seconde Régence au Village de Chebres de la somme de 1000 francs.

B. De quelle source dérive-t-elle? com- Chebres le 8. Mars 1799 me de Jean Pierre Rattaly second Régent à Chebres.

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Double remis, l'Ordre Supérieur au C. Agent Corduy, le 6. Mars 1799

40

(I)

Bulletin Par.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? Riez

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Un Village près Cully 10 minutes de distance

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Une petite Commune faisant partie de la Grande Commune de Villette

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? Paroisse de Villette soit Cully Agence de Riez

d. District? De Cully, soit de Lavaux

e. Canton? Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Il y en a 8 dont la plus éloignée est de demi heure, et la plus près de 7 minutes

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Il n'y en a point

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Cully est à 10 minutes de Aïce
Grandvaux 20
Chaux 15.
Epesse de même*

a. Leurs noms

b. Leurs distances réciproques.

*Leurs distances de demi heure
l'une dans l'autre*

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*Les prières, à épeler, à lire, la Religion le Chant
des Psaumes, l'écriture
l'orthographe, l'arithmétique par principes,
les Règles de proportions
de Compagnie, d'Intérêts
d'arpentages, différentes questions utiles etc.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*Elle se tient toute
l'année excepté quinze jours de Vendanges*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*Le Catéchisme du Citoyen Pasteur Osterwald
Le Recueil de Passages du Vieux et du nouveau
Testament, Les Psaumes et les Cantiques*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

*Rien
Le Citoyen Pasteur
fait la Visite publique au printemps et en automne*

9°. Durée de l'école chaque jour?

*Trois heures avant
midi, et trois après*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

*Ils sont rangés en
trois Classes*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*Le Citoyen Pasteur avec quelques préposés de la
Commune faisoient subir un examen aux aspirans
et choisissoient deux ou trois des plus capables pour
être présentés au ci devant Bailli, et il donnoit le poste
à l'un d'eux!*

b. D'où est-il?

De La Commune de Lutry

c. Son nom

Jean Cordey

(3)

d. Son âge.

27 ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Cinq enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis l'âge de 18 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*Dans la maison de
son père, qui étoit laboureur*

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

*Il conduit le Chant
des Psaumes à l'Eglise et
lit en Chaire à son tour*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

*8h enfans, dont 48 Garçons
et 36 Filles fréquentent
été et hiver*

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?
b. Quelle en est la valeur?
c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est vieux, cependant habitable

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*Il n'y a qu'une Chambre pour l'école dans
la maison commune, où le Régent est logé*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune de Riez

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

120 L. A 16 Pour le bois de Chauffage
par années, en tout 68 Luspelits

Jean Cordey Régent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Poney

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? Paroisse de Poney, Agence de Poney

d. District D'Oron

e. Canton Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. entre le Village il y a quatre hameaux et deux fermes. De distance de demie heure de distance du lieu de l'école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Poney Village, Monmeillant, Lyamont, le Moulin
les forges qui sont des hameaux,
Culeront, et chez Roget fermes

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

L'école, et à Poney, le moulin éloigné de quart d'heure, les forges de même, Monmeillant à peu près, Lyamont un bon quart d'heure, Culeront, et chez Roget tous deux distance de 20 minutes

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Poney 52 enfants, le Moulin 5 enfants, les forges un enfant, Monmeillant 5 enfants, Lyamont 1 enfant, Culeront point, chez Roget 2 enfants.